

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Composition, fonctionnement,
attributions



COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Une institution quadragénaire

- Né de la loi sur l'eau de **1964**
- *Parlement de l'eau*
- Institution singulière dans le paysage administratif
- Conforté par la LEMA du 30 décembre 2006

PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Claude GAILLARD

VICE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Gilbert BAUER

VICE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Bernard INGWILLER



COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Composition

■ Trois collèges

- **collectivités territoriales** : 40 membres
- **usagers** : 40 membres
- **représentants de l'État
et de ses établissements publics** : 20 membres

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



■ Collège des collectivités : 40 membres

Régions représentées	Nombre de représentants
Alsace	1
Champagne-Ardenne	1
Lorraine	1

Départements représentés	Nombre de représentants
Rhin (Bas)	3
Rhin (Haut)	3
Ardennes	1
Haute-Marne	1
Meurthe-et-Moselle	2
Meuse	1
Moselle	3
Vosges	1
Département investi dans la coopération interdépartementale	1

Communes et EPCI représentés	Nombre de représentants
Communes rurales ou EPCI majoritairement composés de communes rurales	4
Agglomérations de plus de 100 000 hab. ou EPCI comportant au moins une agglomération de plus de 100 000 hab	5
Commune de zone de montagne	1
Autres communes	11

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Composition

■ Collège des usagers : 40 membres

Intérêts représentés	Nombre de représentants
Agriculture	4
Associations agréées de pêche et de pisciculture	3
Aquaculture (eau douce)	1
Batellerie	1
Tourisme ou activités nautiques	1
Industrie	15
Producteurs d'électricité	2
Distributeurs d'eau	2
Associations agréées de défense des consommateurs	3
Associations agréées de protection de la nature	3
Milieus socioprofessionnels	3
Personnes qualifiées	2

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Composition

■ Collège de l'Etat : 20 membres

- Les trois Préfets de région	- Les trois DIREN
- Le commissaire à l'aménagement des Vosges	- DRAF de Lorraine
- SGAR de Lorraine	- DRE de Lorraine
- DRIRE de Lorraine	- DRASS de Lorraine
- Délégué régional au tourisme de Lorraine	- DGCCRF de Lorraine

- Le **trésorier-payeur général** de la région Lorraine
- Le directeur régional de la **jeunesse, des sports et des loisirs** de Lorraine
- Un représentant du **ministère chargé des affaires étrangères**
- Au titre des établissements publics de l'Etat : le directeur général de **VNF**, le directeur général délégué de l'**INRA**, le directeur de l'**établissement public foncier de Lorraine**

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Le fonctionnement

- **Trois à quatre réunions par an en séance plénière, convocation avec dossier de séance**

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE

→ Les compétences

■ **Comité de bassin et agence de l'eau :**
administrateurs, redevances et programme de
l'agence de l'eau : l'accroissement des prérogatives
du Comité de bassin

■ **Désignation de 22 administrateurs**

■ **Avis conforme sur les redevances**

■ CA adopte un projet

■ Projet transmis au CB pour avis conforme

■ Si avis conforme du CB, le CA adopte le programme

■ **Avis conforme sur le programme**

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Les compétences

■ Le SDAGE (pour mémoire)

- Un engagement important du Comité de bassin et de ses commissions

- Des prérogatives formelles

- Le comité de bassin est **consulté sur l'opportunité des actions significatives d'intérêt commun au bassin envisagées**

- **Les avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques**

Exemple : délimitation et révision des zones vulnérables nitrate ;
agrément des projets de contrats de rivières ; périmètre des SAGE ;
schéma directeur de prévision des crues...

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Organisation et fonctionnement de l'agence de l'eau

■ Les organes de l'agence de l'eau

■ **Conseil d'administration** : 34 membres dont 22 élus par le Comité de bassin. Adopte les décisions essentielles relatives à l'agence de l'eau : budget, programme et redevances (sur avis conforme du CB), certaines aides (importantes ou particulières)...

■ **Commission des aides financières** : commission du conseil d'administration qui pourra bénéficier d'une délégation pour l'attribution de certaines aides

■ **Directeur général** : est l'ordonnateur de l'agence de l'eau dont il gère activité au quotidien (passation des marchés, attribution de certaines aides, gestion du personnel...). Il est le secrétaire du Comité de bassin.



COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE



Encadrement de l'activité de l'agence de l'eau

- Encadrement par la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques) en plafonds de ressources et en objectifs principaux
- Établissement public administratif placé sous la tutelle de l'État (MEEDAAT et Minefe)
- Présence d'un **commissaire du gouvernement** qui est également invité au Comité de bassin